

LE CHEMINOT DE FRANCE

FÉDÉRATION DES CHEMINOTS C.F.D.T.

LES MAGICIENS DE L'ESCALADE

par Maurice DUBOIS, Secrétaire Général Adjoint

NON, il ne s'agit pas de cette escalade guerrière au Viet-Nam, encore que nous aurions beaucoup de choses à dire sur ce sujet. Il ne s'agit pas non plus de ces prestidigitateurs aux mains agiles qui subtilisent votre montre ou vos bretelles sans que rien le laisse prévoir, et qui, de toute façon, se font un plaisir de vous rendre votre bien.

Non, il ne s'agit pas de tout cela et pourtant la similitude est certaine, l'illusion y est, la progression, facteur de cataclysme, n'apparaît pas, mais elle est présente.

D'une manière insidieuse, avec beaucoup de bonhomie, à laquelle s'ajoute une espèce de tranquillité d'esprit qui vous endort si elle ne vous rassure pas tout à fait, une équipe de magiciens est en train d'escalader allégrement mais sûrement les degrés de l'exploitation moderne de la classe laborieuse de ce pays.

TOUT va bien, entendons-nous dire par ces beaux parleurs, avec physique télégénique, sans préciser pour qui. On ne le précise pas non plus lorsque l'on annonce pour les prochains jours de nouveaux sacrifices. Et chacun de penser que l'égalité aidant, tout le monde est invité aux économies, à l'abstinence, à l'austérité. Tout va bien ! voire... et pour voir il faudrait regarder cette équipe de magiciens au travail avec toute l'attention que l'on apporte à découvrir le « truc » qui permet au lapin de sortir du chapeau, aux bretelles de quitter votre pantalon.

Vous commencerez alors à découvrir que ces illusionnistes ne sont que des charlatans, des joueurs de bonneteau et que les vrais pigeons sont dans la salle. Vous sentirez combien stabilisation est synonyme d'escroquerie. Vous comprendrez pourquoi on rogne les investissements publics financés par l'Etat, alors que ce même Etat lance et garantit des emprunts pour les investissements privés. Vous vous étonnerez de n'entendre jamais parler des profits et super-profits des spéculateurs, des affaristes, des milliardaires de la construction. Vous ferez la différence entre les dépenses improductives (sauf pour quelques-uns) et celles permettant de construire des hôpitaux, des logements.

VOUS penserez alors que la C.F.D.T. avait raison, qu'il est plus que temps de réagir, de secouer cette douce quiétude qui vous enveloppe, si vous ne voulez pas être les complices et, surtout les victimes, d'un nouveau degré dans l'escalade. Cette équipe de magiciens a ceci de particulier ; elle fait semblant de vous donner quelque chose, une miette, mais a bien soin lorsqu'elle fait disparaître votre portefeuille, de ne jamais vous le rendre, tout en vous assurant du contraire.

Il faut agir ensemble, sans disperser nos efforts, sans morceler notre lutte, pour arracher notre place au soleil, pour éviter un nouveau tour de passe-passe ; pour faire en sorte que l'on ne touche plus à tout et surtout aux salaires et que l'on s'attaque un peu et même beaucoup aux chacals de la finance.

RALLIEMENT A LA C.F.D.T. A SARREBOURG - REDING

La meilleure réponse aux calomnies, aux insultes, aux menaces dont sont l'objet nos camarades de l'Alsace et de Lorraine restés fidèles à notre Fédération a été donnée par le ralliement de 80 adhérents de la pseudo Fédération C.F.T.C. à notre Organisation.

Ainsi, après nos camarades des gares de Hausbergen, de Strasbourg, de Port-du-Rhin, des dépôts de Strasbourg et d'Hausbergen, c'est une nouvelle et importante progression qu'enregistre notre Union C.F.D.T. avec la reconstitution du Syndicat de Sarrebourg-Reding.

Ces 80 camarades avec à leur tête plusieurs délégués titulaires du personnel ont eu conscience de l'impasse dans laquelle ils avaient été entraînés malgré eux. Définitivement éclairés par le jugement rendu par le tribunal de la Seine, ils ont compris que c'était bien au sein de la C.F.D.T., en unité avec leurs camarades d'hier, qu'ils pourraient le mieux faire prévaloir les valeurs qu'ils proclament.

Nous les remercions et nous sommes certains que d'autres camarades les imiteront, d'autres camarades que nous accueillerons avec la même fraternité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Action à
PARIS - AUSTERLITZ
pour des conditions
de travail plus
humaines

(Voir pages 4 et 5)

SALAIRS et PRIMES RETRAITES et PENSIONS

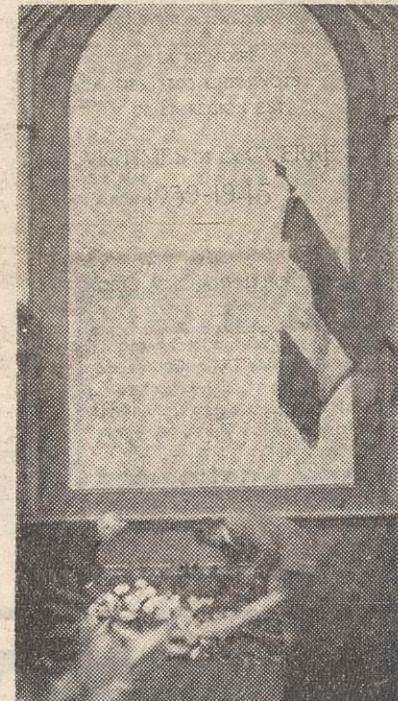
Augmentation de 1,25 %
à partir du 1^{er} Octobre

Dernière étape du programme 1965
obtenu par l'Action Syndicale

(Voir pages 4 et 5)

AOUT 1945
AOUT 1965

Souvenir pour les anciens, sujet de réflexion pour les jeunes, recueillement pour tous devant les plaques ou monuments commémoratifs élevés à la mémoire des milliers de victimes, et, plus particulièrement en ce mois d'août des résistants et déportés.



Cérémonie à la gare de l'Est devant le monument aux morts

Il y a vingt et un ans, l'occupant nazi était chassé de Paris, quartier après quartier, par les forces populaires, dont les cheminots qui prennent une part active à cette libération.

Al'appel du Comité interfédéral de Résistance (C.G.T.-C.F.T.C.), ils sont à la pointe du combat ; ils n'oublient pas, chaque année, d'honorer leurs camarades d'hier dans de très simples cérémonies.

Non, nous ne pourrons jamais oublier en ce mois d'août 1965 ceux qui ont lutté, souffert, qui sont morts pour la liberté, la paix, et nous ne pouvons évoquer sans une certaine amertume le procès qui vient de se terminer au-delà du Rhin où leurs bourreaux, leurs tortionnaires ne reçoivent pas le châtiment mérité par tant de cruauté.

M. DUBOIS,
SACHSENHAUSEN.

Precision
Garantie
Qualité

GLEIZES

HORLOGER JOAILLER depuis 1866

107, rue Saint-Lazare PARIS (9^e) - TRI. 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets montres, colliers et articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés

Catalogue gratuit sur demande

NICE HOTEL-PENSION GILBERT

14, rue Pertinax PLEIN CENTRE TOUT CONFORT Prix très modérés

NICE Hôtel AZUR** A. Centre face mer 35 ch. av. cuisines et frig. t. conf. sal. tél. terr. s. pr. mer. Px sp. h. sais

LOURDES : LA REGENCE, Hôtel-Rest., 34, rue du Bourg. 4 m. des sanctuaires. Tél. 94-27-11. Prix de pens. 18 F p. jour, chamb. et 3 repas, toutes taxes et serv. comp. Etabl. sp. recom. Bus gare Hôtel.

LOURDES Hôtel-Pens. N.-D. de FOUREVIERE, 17, r. P.-de-Foucault (Prol. de Ciné-Pax). Pens. 1/2 p., tt conf., cuis. s., px mod. T. 94-29-03.

LOURDES HOTEL SAINT-MARTIN 8, bd de la Grotte, T. 4-39 cui. soignée, ascenseur. Réd. aux chem.

ANDORRE. Pens. « Ysembe » Folk, esp. exc. JEEP Hte m. P. truite, amb. cuis. fse et fam. Px S.N.C.F. V. serv. cp. avant. sept.

VINS EN FUTS DIRECTEMENT PROPRIÉTÉ PULTZ Louis, ref. S.N.C.F. - Aubais (Gard)

ASSURANCE AUTO-MOTO

Vous avez droit au tarif réduit avec ristourne chaque année sans accident. Conducteur, famille, passagers garantis. Défense de l'Assuré après accident.

ADAM-ASSURANCE
Assureur auto-moto agréé
181, rue Lafayette, Paris
(près gares Nord et Est)

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES FÉDÉRALES

Les camarades dont l'assurance est arrivée à échéance, ont reçu un avis à domicile et doivent retourner à la Fédération le talon de renouvellement en effectuant le versement correspondant à notre C.C.P. PARIS 1500-18.

LE TALON DOIT ETRE RETOURNE MEME SI LE VERSEMENT DE LA PRIME A DEJA ETE EFFEC-TUE.

LA MUTUELLE FAMILIALE DES CHEMINOTS ADHÈRE À LA CAISSE DE MALADIE DE L'UNION NATIONAL DES CHEMINOTS MUTUALISTES

Notre profession compte trois sociétés mutualistes importantes : La Protection Mutualiste, La Fraternelle et La Mutuelle Familiale des Cheminots.

Toutes trois sont affiliées à la Fédération Nationale de la Mutualité, mais jusqu'à un passé relativement récent elles n'avaient pas de liens entre elles.

C'est chose faite maintenant.

Déjà, en 1963, la Protection Mutualiste et la Fraternelle avaient décidé de s'unir pour réaliser leurs objectifs communs : ainsi est née la « Caisse Maladie ».

Réunis en Congrès le 19 juin 1965, les délégués de nos Sections viennent à leur tour de décider de demander l'affiliation de notre Société à la Caisse Maladie commune.

Une Caisse Maladie unique pour tous les cheminots voilà ce qui permettra :

- 1^{er} L'utilisation de techniques modernes pour le paiement des prestations ;
- 2^{me} Des tarifs de cotisation plus stables par suite d'un plus grand nombre d'adhérents.
- 3^{me} Des prestations identiques pour tous.
- 4^{me} La négociation avec les autorités de la S.N.C.F. d'importantes revendications mutualistes.

La Mutualité Cheminote se renforce ! Connaissez-vous tous les services qu'elle est susceptible de vous rendre ?

Renseignez-vous auprès des Sociétés Mutualistes de Cheminots, notamment :

MUTUELLE FAMILIALE DES CHEMINOTS DE FRANCE
5, rue Cadet, PARIS (9^e)
Tél. : 824-40-91

UN CONFORT...
BIEN CALCULÉ...

GODIN

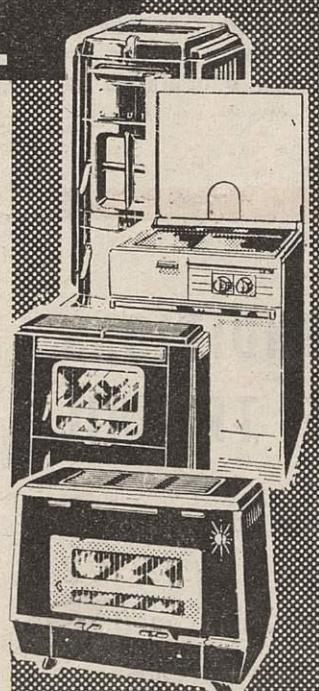
VOUS L'OFFRE !

Par une gamme incomparable de CUISINIÈRES A FEU CONTINU AU CHARBON volume chauffé = 105 à 200 m³

et d'APPAREILS DE CHAUFFAGE à combustion en couche mince ou à travers la masse. Volume chauffé = 55 à 350 m³. Plusieurs modèles équipés d'un THERMOSTAT

LES APPAREILS GODIN SONT EN VENTE DANS VOTRE ÉCONOMAT

Sur simple demande à GODIN - GUISE (Aisne)
vous recevrez GRATUITEMENT une documentation complète. (Serv. 8)



NOTRE MAISON FAMILIALE DE VACANCES

CETTE année, la Fête du 15 août s'est déroulée à Termes avec une petite variante par rapport aux années précédentes. En effet, c'est le feu d'artifice qui a ouvert notre fête à 21 heures.

Une assistance aussi dense que les années dernières a assisté à ce feu d'artifice qui a recueilli les bravos des grands comme des petits.

C'est tard dans la nuit que les derniers « fans » du bal ont quitté Termes en se promettant d'y revenir.

Un grand merci à tous nos « vacanciers » qui ont donné le meilleur de leurs efforts pour la réussite de cette fête familiale.

Quelques familles se sont déjà fait inscrire pour octobre.

Vous tous qui n'avez pu profiter du repos pendant les mois d'été, venez passer 8 ou 15 jours à Termes pour « recharger » les accus avant la mauvaise saison.

Nous rappelons qu'une REDUCTION de 10 % est consentie sur nos tarifs en OCTOBRE et NOVEMBRE.

Il est également temps de penser aux Vacances de Noël.

Nos chambres chauffées peuvent accueillir des familles qui veulent profiter des vacances de fin d'année pour changer d'air et se reposer.

Hâtez-vous de vous inscrire en écrivant à

MAISON FAMILIALE DE VACANCES
Château de Termes
SAINT-DENIS-LES-MARTEL - 46 -

SECONDAIRES ÉLECTIONS A LA C.A.M.R.

LE 18 OCTOBRE

Dépôt des candidatures
du 13 au 23 septembre

VINS FINNS de propre production,
d'ALSACE colis assortis Sylvaner,
Riesling, Gewurtztraminer

12 bouteilles .. 43 F
24 bouteilles .. 84 F

DEPART

h. BECK, Dambach-la-Ville (B.-R.)

REGION EAUZE, Gers, 100 km Océan, 100 km Pyrénées. Très bon climat, pas de brouillard ni vent ni froid, ensoleillé. En confiance Agence P. MAGNE, EAUZE (Gers), pour maisons retraités. Prix : 10.000 à 50.000 F. Indiquer disponibilité.

Le CHEMINOT de France

REDACTION et ADMINISTRATION
26, rue de Montholon, 26
PARIS (IX^e)

Téléphone : 878-91-03
Compte-chèque postal :
Fédération des Cheminots C.F.D.T.
PARIS 26-44

Abonnement annuel : 5 F.
(compris dans la cotisation syndicale)
POUR LA PUBLICITE
s'adresser

AGENCE PUBLICAT
24, bd Poissonnière PARIS (9^e)
Téléphone : 770-11-90

Le Directeur
de la Publication :
Maurice DUBOIS



IMPRIMERIE SPECIALE
du « CHEMINOT DE FRANCE »
28-30, place de l'Eperon
Le Mans — 54.363

Travail exécuté par des syndiqués

FLASHES

POLITIQUE

LORSQUE, la période d'été passée, les activités professionnelles reprennent, 57 % des travailleurs, bien qu'ayant bénéficié de congés payés, NE SERONT PAS PARTIS EN VACANCES et, parmi ceux qui seront partis, près de 13 millions auront passé leurs vacances chez des parents ou des amis.

La raison essentielle étant LE MANQUE DE POUVOIR D'ACHAT...

La politique du « tourisme social » est ignorée du gouvernement et, si des mesures sont prises pour favoriser le développement de l'hôtellerie, pratiquement, rien n'est fait pour les familles des salariés. Les chiffres traduisent un véritable scandale. Par exemple, les maisons familiales de vacances ne couvrent que... 6 % des besoins.

Les travailleurs ont gagné la lutte des congés payés ; il leur reste à gagner celle des vacances !

LES paysans sont mécontents. Leurs organisations syndicales l'écrivent ! Les produits de la terre se vendent mal. Par rapport à 1963, LE REVENU GLOBAL DE L'AGRICULTURE A BAISSE DE 2,9 %.

Pour se moderniser, les agriculteurs français s'endettent : fin 1964, ils devaient 24,5 milliards au Crédit Agricole et 8 milliards aux banques... L'Europe agricole en panne n'arrange pas les choses !

Pour la rentrée, les agriculteurs cherchent les moyens les plus efficaces pour faire aboutir leurs revendications. « Le problème est politique », disent les paysans... en calculant qu'ils sont 8 millions et... que cela fait beaucoup de voix dans une élection !

EN vue de l'élection présidentielle prévue pour le 5 décembre, un décret du 10 juillet 1965 prescrit la REVISION DES LISTES ELECTORALES DANS TOUTES LES MAIRIES. Cette révision, ouverte dès maintenant, sera close le 10 octobre.

INNOVATION : Les jeunes atteignant l'âge de 21 ans JUSQU'AU 4 DECEMBRE pourront se faire inscrire dans les délais prévus.

LE 6 août dernier, l'ensemble de la presse mondiale a rappelé que, il y a juste vingt ans, la première bombe atomique, lancée par les Américains, explosait sur la ville japonaise de Hiroshima, provoquant la mort de 70.000 personnes. Deux jours plus tard, une autre bombe atomique était lancée sur Nagasaki, tuant 50.000 personnes. En 1965, la « maladie atomique » continue à faire des ravages parmi les survivants...

Aujourd'hui encore, chacun s'interroge pour savoir si cette hécatombe était vraiment nécessaire, alors même que le Japon était au bord de la défaite et prêt à capituler !

Aussi important que le nombre des morts est le fait que ces explosions ouvraient la voie à une course à l'armement atomique, et c'est par milliers que se comptent aujourd'hui les bombes de cette nature, stockées aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest...

L'utilisation en son temps de cette arme redoutable n'a pas pour autant empêché les problèmes qui agitent aujourd'hui même le Sud-Est asiatique, plongeant les malheureuses populations du Sud-Vietnam dans la misère et la souffrance, et compromettant la paix du monde !

Agents Généraux et Agents à temps partiel recherchés par important groupe de Cies d'Assurances INCENDIE ACCIDENTS, en SEINE et SEINE-ET-OISE (sauf PARIS). Formation professionnelle assurée. Propriété du portefeuille. Ecr. PUBLICAT n° 750.

5^e PLAN

LES POSITIONS DE LA CFDT EN MATIÈRE DE TRANSPORTS INTÉRIEURS

NOUS DEPLORONS

- l'absence d'orientation pour une mise en œuvre de véritables mesures de coordination ;
- le maintien, voire le développement de l'anarchie dans les transports ;
- le mode de détermination et de fixation des prévisions et des investissements utilisé pour l'établissement du V^e Plan ;
- la dégradation du service public ;
- l'insuffisance des transports en commun ;
- les conditions de travail imposées aux salariés de certains secteurs des transports.

NOUS DEMANDONS

- l'instauration de véritables mesures de coordination, afin de satisfaire les besoins de transports de la Nation AU MOIN-DRE COUT POUR LA COLLECTIVITE ;
- le renforcement du rôle joué dans les transports par les secteurs public et nationalisé ;
- le développement des transports collectifs ;
- l'amélioration des conditions de travail et de la formation professionnelle pour les salariés des transports.

Les représentants C.F.D.T. ont fait part, le 25-6-1965, de leurs observations (extraits ci-contre) au Président de la Commission des Transports du V^e Plan.

Monsieur le Président
de la Commission des Transports
18, rue de Martignac
Paris (7^e)

GB/FP
769

Monsieur le Président,

Suite aux réunions des différents groupes de travail de la Commission des Transports intérieurs, concernant les travaux de prévision et d'évaluation approximative des investissements nécessaires pour la durée du V^e Plan, nous vous adressons, ci-joint, les observations de notre Organisation.

Dans un but d'information, nous nous permettons de vous transmettre également un tract édité par l'Union Régionale Parisienne C.F.D.T. relatif aux transports dans la Région Parisienne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

A FAYOLLE et G. BILLON,
Membres de la Commission
des Transports intérieurs.

DETERMINATION DES BESOINS

Les prévisions d'activités et de besoins d'équipement, telles qu'elles ont été déterminées, résultent pratiquement de la juxtaposition des objectifs de développement de chacun des modes de transports considérés isolément.

Si l'évolution du taux d'accroissement des transports a été fixée en fonction de la production industrielle brute, la répartition de l'accroissement a été prévue en tenant compte surtout de l'évolution antérieure de chaque mode de transport.

L'insuffisance regrettable des statistiques pour certains transports (exemple : transports routiers), le manque d'informations sur le coût véritable pour la nation de chaque mode de transports, ne permettent pas de connaître le « transporteur » à utiliser au moindre coût pour la collectivité.

Une telle orientation n'apporte aucune amélioration à l'organisation des transports, mais tend, au contraire, à aggraver l'état d'anarchie actuel et à alourdir les charges de la collectivité en

raison d'une concurrence abusive dont les règles sont faussées au détriment du service public des transports.

Pas plus que ses devanciers, le V^e Plan n'envisage d'ailleurs la mise en œuvre d'une véritable coordination des transports qui serait pourtant le préalable indispensable à leur utilisation rationnelle. Le Plan aurait dû être un instrument privilégié pour favoriser la mise en place de mesures effectives de coordination susceptibles d'abaisser le coût du transport pour la nation. Il aurait permis ainsi de concrétiser, en matière de transports, les orientations données par M. le Commissaire général du Plan quand il déclarait : « Le Plan n'annonce pas seulement le probable ; il exprime aussi le souhaitable. A l'anticipation neutre, il ajoute l'affirmation de volonté. »

DETERMINATION DES INVESTISSEMENTS

Le mode de fixation des besoins est susceptible d'entraîner une détermination imprécise et inéquitable des investissements et de conduire ainsi à des gaspillages, voire, dans certains cas, à des suréquipements au détriment d'équipements collectifs prioritaires.

Telles que les hypothèses d'investissements ont été fixées, un développement de la concurrence entre modes de transports est à redouter sur certains axes et dans certaines régions. Un tel aboutissement est d'ailleurs préconisé par certains groupes de pression qui ont un intérêt évident à pratiquer une forme de chantage pour la fixation des tarifs.

La Commission des Comptes Transports de la Nation devrait largement dépasser son rôle actuel pour entreprendre les nombreuses études de base qui restent à effectuer dans le domaine des transports : coût de chacun des modes de transport, répartition des charges d'infrastructure par catégorie de véhicules, afin que chacun paye sa juste part, harmonisation des conditions de travail et des charges et obligations.

EQUIPEMENTS COLLECTIFS URBAINS

A plusieurs reprises, notre Organisation a souligné la nécessité de déve-

lopper les équipements collectifs afin de faire bénéficier tous les travailleurs des fruits de l'expansion.

Dans le domaine des transports collectifs, il est indispensable, devant l'importance des besoins :

- De réaliser une stricte coordination en évitant, notamment, les doubles emplois ;
- De prévoir au minimum les investissements correspondant à l'hypothèse souhaitable déterminée au groupe de travail « R.A.T.P. Transports Urbains », car, dans ce secteur, les besoins sont considérables et l'insuffisance d'équipement conduit :

- A une aggravation du sort des travailleurs (durée des trajets, fatigue due à l'inconfort, accidents de trajet, etc.) ;

- A une circulation anarchique des voitures particulières entraînant l'asphyxie des grosses agglomérations ;

- De favoriser techniquement et financièrement le développement et l'utilisation des transports collectifs en site propre :

- Tramways ;
- Métro (accélération de sa modernisation, accroissement de sa capacité) ;

- Trains de banlieue (création de lignes nouvelles, électrification des lignes de banlieue encore à vapeur, modernisation de lignes existantes, ouverture de points d'arrêt, acquisition de matériel nécessaire pour faire face au trafic des heures de pointe).

PROBLEMES DE MAIN-D'ŒUVRE

Dans le secteur des transports, les problèmes de main-d'œuvre revêtent une importance considérable :

- Conditions de travail difficiles, avec, dans certaines entreprises, une durée hebdomadaire de travail élastique et une réglementation non appliquée qui concourent à fausser le rapport de rentabilité des divers moyens de transport ;

- Formation professionnelle insuffisante ;

- Evolution des techniques ;

- Reclassement des travailleurs âgés, etc.

Nous regrettons que cette question ait été très insuffisamment abordée et nous souhaitons, ainsi qu'il est prévu au rapport de la Commission en date d'août 1964, que les problèmes sociaux fassent l'objet d'exams approfondis au sein des groupes de travail.

Il y aurait lieu, notamment, de rechercher l'harmonisation des conditions de travail (salaire, durée congés...) dans les transports et d'assurer le respect de ces conditions pour tous les modes de transport.

INFORMATIONS MAITRISE ET CADRES • INFORMATIONS MAITRISE ET CADRES

Mémento

(établi par la Direction S.N.C.F.)
de l'audience donnée le 2 juin 1965
par Jacques GUIBERT,
chef de la Division
des Services Médicaux et Sociaux
à une délégation de l'Union Fédérale
des Cadres C.F.D.T.

Etaient présents :
M. DUMONT, I.G.P. à la Direction du Personnel.
M. DESCOUTURES, I.G. à la Direction du Personnel.
M. DUPUIS, I.S.P. à la Direction du Personnel.
M. BILLON, président de l'Union Fédérale des Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres des Cheminots C.F.D.T.
Miles COULON, ASH ; EVEILLARD, IS EM ; MAUDUIT, JAR ; NEULAT, JAR H ; PIPART, PRO EM.

ENSEIGNEMENT MENAGER ET JARDIN D'ENFANTS

a) Politique de la S.N.C.F. en ce qui concerne ces deux ordres d'activité.

M. GUIBERT rappelle que ces activités se placent en dehors du rôle normal de la S.N.C.F. et relèvent du domaine de l'Education Nationale ; si la S.N.C.F. a dû intervenir dans certaines localités, c'est pour pallier, dans des cas spécialement intéressants, les insuffisances de l'équipement général ; il faut donc prévoir que, au fur et à mesure de l'amélioration de cet équipement, la S.N.C.F. sera conduite à fermer progressivement ses écoles ménagères et jardins d'enfants.

ASSISTANTES SOCIALES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER JARDINIÈRES D'ENFANTS

Toutefois, ce mouvement est très lent, ce qui permettra de résorber peu à peu les excédents éventuels de personnel qualifié.

b) Durée du travail et congés.

La durée du travail hebdomadaire est de 46 heures dont environ 35 heures de cours, le reste du temps étant occupé par la surveillance des enfants et la préparation des cours. Il faut toutefois reconnaître que, notamment dans les périodes précédant Noël et Pâques, on constate un surcroît de travail correspondant à l'organisation de fêtes enfantines.

En ce qui concerne les congés, M. GUIBERT fait remarquer que depuis la mise au cadre permanent de la plus grande partie des intéressées l'application des règles statutaires en matière de congés s'impose. Il verra toutefois si, compte tenu de l'effort particulier fourni par l'organisation des fêtes Noël et de Pâques, il serait possible d'accorder aux monitrices d'E.M. et aux jardinières d'enfants de repos compensateurs avant la fin des vacances correspondant à ces fêtes.

c) Nombre de monitrices d'Enseignement ménager et de jardinières d'enfants demeurées au cadre latéral.

M. GUIBERT résume la situation telle qu'elle se présente au 31 décem-

bre 1964. Certaines dérogations aux conditions prévues par l'Avis Général P 3 a n° 19, concernant l'âge exigé pour passer au cadre permanent, sont en cours d'examen (1).

Les monitrices d'E.M. et les jardinières d'enfants qui ne possèdent ni les diplômes exigés par l'Avis Général ni les titres qui leur auraient permis d'être recrutées en qualité d'attachées pour une filière autre que celle « Moniteur d'éducation de la jeunesse » pourront passer le concours d'employé stagiaire pour entrer dans la filière « bureaux ».

ASSISTANTES SOCIALES

a) Répercussion des modifications d'échelons ou d'indices des A.S. de la fonction publique.

M. GUIBERT indique que ces changements n'ont pas modifié la rémunération des intéressées et qu'il ne peut y avoir par suite aucune répercussion sur la situation des A.S. de la S.N.C.F.

b) Amélioration des pourcentages de la filière A.S.

M. GUIBERT fait remarquer que les améliorations apportées depuis quelques années permettent à un nombre accru d'assistantes sociales d'atteindre l'échelle 15 en fin de carrière.

ENCADREMENT DES SERVICES MÉDICAUX RÉGIONAUX

On note une augmentation de 6 unités depuis 1960 dans le personnel des bureaux des Services Médicaux, ce qui paraît important, compte tenu des effectifs totaux de ces bureaux.

(1) Dans le « Cheminot de France » du mois d'août nous vous avons informés des assouplissements apportés aux conditions d'âge suite à nos démarches.

TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE ET CADRES

NOTRE ENQUETE :

- Qui êtes-vous ?
- Quelles sont vos conditions de travail ?
- Que souhaitez-vous ?

Les résultats globaux de ce sondage seront publiés dans le journal « Cadres et Profession » du mois de septembre 1965.

DÈS MAINTENANT PENSONS A LA RENTRÉE

LES vacances se terminent. La totalité des cheminots n'en aura pas profité, mais ils auront mis à profit cette période pour méditer et agir sur leurs conditions de travail conformément d'ailleurs aux directives que nous leur avons données en commun avec la C.G.T. et la F.G.A.A.C.

Néançmoins, que nous ayons ou non profité de vacances nous allons tous nous retrouver confrontés aux cruciales réalités que sont en général celles dites de la rentrée. Nous aurons bien sûr encore une augmentation de 1,25 % au 1^{er} octobre, mais que représenteront les quelques 6,80 F mensuels supplémentaires pour un homme d'équipe à Paris, voire même les 13,50 F du MEOP.

Et pourtant le Gouvernement plastronnera et sera satisfait de son action. Il mettra l'accent sur les 4,60 % d'augmentation de la masse salariale, confondra habilement augmentations de salaires, qui auront été rigoureusement limitées à 4 % et augmentation de la masse et tentera une nouvelle fois de faire croire qu'il a amélioré réellement le pouvoir d'achat de ses salariés.

Il réunira à nouveau une Commission Grégoire qui n'a en fait aucun pouvoir même en matière de constatations puisqu'elle n'a pas le droit de parler côté de la vie ou évolution des salaires d'autres secteurs, et fera le magnanime en fixant un pourcentage d'accroissement pour 1966.

Mais les cheminots, eux, constateront que la vie aura augmenté de près de 3 % donc que leur pouvoir d'achat aura tout juste progressé de 1 %. Ils constateront que les salaires horaires industriels auront progressé plus que les leurs et plus que ceux de l'ensemble du secteur public et nationalisé. Les cheminots savent également que la parution gouvernementale consistant à étalement sur l'année 1965 les diverses augmentations, représente déjà environ 1,50 % d'augmentation de la masse salariale 1966 sans qu'il soit question pour eux d'avoir un centime de plus en 1966.

En définitive, ils seront payés pour savoir que s'ils veulent obtenir au moins ce que leur promet de Gaulle depuis plusieurs années (4 % de pouvoir d'achat par an) et ce qu'il n'a jamais réalisé malgré les apparences et toutes ses astuces, seule la puissance d'action de tous les salariés dont la rémunération dépend de l'Etat peut vaincre Machiavel et tous les plans du monde même s'ils sont bien habiles n'apporteront la justice sociale que si les plus pressurés se manifestent en force.

A. DEBANDE

LES SALAIRES AU 1^{er} OCTOBRE 1965

A partir du 1^{er} octobre 1965 les rémunérations S.N.C.F. seront majorées de 1,25 %. Nous vous donnons ci-dessous les valeurs du salaire de base au 1-10-1965 :

ELEMENTS	VALEUR EN FONCTION DE LA MAJORIZATION RESIDENTIELLE						
	25 %	22,5 %	22 %	20 %	19 %	17,5 %	
Traitements.....	320,90	320,90	320,90	320,90	320,90	320,90	
Complément de traitement non liquideable.....	26,15	26,15	26,15	26,15	26,15	26,15	
Indemnité de résidence du personnel à service continu.....	96,15	86,63	83,73	76,12	72,31	66,60	
Indemnité de résidence du personnel à service discontinu non chef de famille.....	86,76	78,09	76,35	69,41	65,94	60,73	

Pour déterminer votre rémunération, nous vous demandons de vous reporter au « Cheminot de France », n° 566 du 1^{er} mai 1965 qui vous donne les grilles de salaires valables depuis cette date et des exemples de calcul.

Nous vous signalons que, par ailleurs, les primes seront également majorées de 1,25 % à partir des primes payées en octobre 1965.

UNE REVENDICATION DE NOTRE COMMISSION FÉMININE OBTIENT SATISFACTION

Participation de la S.N.C.F.
pour les placements
dans les crèches

À cours de nos audiences nous avons posé ce problème, nous avions cité le cas des P. et T. où un effort était fait. Cette aide va dans le sens d'une plus grande liberté de notre régime social. Cette participation S.N.C.F. est une étape. Mais y aurait-il assez de place dans les crèches ?

Nous demandons donc en priorité des crèches communales plus nombreuses où les femmes cheminots puissent bénéficier de réservations.

S.N.C.F.
DIRECTION DU PERSONNEL
Division des Services Médicaux et Sociaux
Pass no 796
P 18 a 2/9 (7)

Paris, le 9 août 1965

Messieurs les Directeurs et Chefs de Service de la Direction Générale, Messieurs les Directeurs des Régions,

Il a été décidé d'instituer, à partir du 1^{er} janvier 1966, une aide en faveur des femmes-agents mères de jeunes enfants et se trouvant dans l'obligation de confier ceux-ci pendant la durée de la journée de travail à des crèches ou à des nourrices.

Le Service social sera chargé de l'application de cette mesure.

L'assistante sociale locale de la S.N.C.F. sera seule habilitée à juger de l'opportunité d'accorder à une femme-agent, sur demande de celle-ci, le

bénéfice de l'aide journalière pour placement d'un enfant en crèche en tenant compte des conditions suivantes : — enfant âgé de moins de 3 ans, — placement de jour à proximité du domicile, en crèche ou chez une nounrice agréée,

lieu de travail de la mère dans une agglomération urbaine.

Le montant de cette aide a été fixé forfaitairement à 2 F par jour et par enfant placé ; sous réserve de la justification de dépours d'un montant au moins correspondant, il sera versé aux intéressées suivant le processus actuellement utilisé pour le paiement de notre participation aux frais d'aide familiale (femme de ménage).

La dépense sera imputée au budget des activités sociales, compte 92.030-1-70 § 2 (aide familiale).

Le Directeur,
François DUBOIS



ENTENDU
SUR
LE
TAS

L

— T'es malade, Jean ? T'es pas l'air dans ton assiette, aujourd'hui !
— Non, mon vieux, mais j'ai des remords...
— Des remords ? T'es fait quelque chose de mal ?
— Oui, et toi aussi. On rouspète toujours après les patrons, mais tiens, regarde le journal des PME...
— Et alors ?
— Ben, il paraît qu'entre 1959 et 1964 les salariés ont touché 73 % de plus et les patrons seulement 41 %. Il n'y a pas que 1 % d'écart avec nous, ce qui leur fait 121.000 anciens francs par mois.
— C'est pas que t'as l'intention de faire une quête pour ces pauvres malheureux ?
— Non, bien sûr, mais ça me gêne...
— Gros ballot, ne te frappe pas pour eux ; ils se rattrapent aux impôts.
— Comment cela ?
— Tiens, regarde ce tableau des revenus pour les déclarations : 18,5 % de 75.000 à 98.700 francs anciens par mois et seulement 6 % de 120.000 à 150.000. Tu vois bien qu'il y en a un bon paquet qui se trompe de colonne. Allez, tu peux vivre la conscience tranquille ; ils ne sont pas à platirne.

SAVEZ-VOUS QUE...

Si la C.G.T., dans la « Tribune » du 30 juillet, peut signaler les nouvelles modalités d'attribution de l'indice B à dater du 1^{er} janvier 1966 (le nombre de promotions à l'ancienneté n'est plus limité au nombre de promotions au choix), oubliant cette fois le couplet traditionnel sur l'injuste système, elle omet par la même occasion de dire que si ces modalités existent c'est grâce à l'attitude courageuse et constructive de la C.F.D.T.

Mais SAVEZ-VOUS aussi que la C.F.D.T. a toujours affirmé qu'il était possible d'obtenir des améliorations ?

C'est pourquoi la C.F.D.T. a pour revendications :

• L'INDICE B AUTOMATIQUE après 5 ans d'ancienneté dans le grade et

• La garantie de calcul de la retraite sur l'indice B pour tous les agents.

Pas de démobilisation pour les conditions de travail

La période des efforts intensifs demandés à l'ensemble du personnel bat son plein. Pas de vacances pour les cheminots, pas de vacances non plus pour revendiquer.

Le 30 juin 1965, suite à rencontre commune, les trois Fédérations C.G.T., C.F.D.T., F.G.A.A.C. lancent un appel commun en vue d'intensifier les efforts pour l'humanisation des conditions de travail. Cet objectif prioritaire, défini par l'ensemble du personnel par la C.F.D.T.

Déjà dans de nombreux Comités mixtes, des revendications ayant un caractère local et pouvant améliorer les conditions de travail sont posées.

Il faut que l'ensemble des militants soit fermement convaincu que ce sont eux qui possèdent la clé de la réussite pour la prise de conscience de l'ensemble des camarades de travail. Il est indispensable qu'à tous les échelons du mouvement les différents étages S.N.C.F. soient saisis des problèmes des conditions de travail. Il n'y a pas de petites revendications, un tableau de service amélioré, un roulement avec moins de nuits, ou coupure tiennent autant à cœur que le retour aux 40 heures.

Les patrons ne sont pas décidés à changer d'une virgule leurs méthodes, ils se retranchent derrière la réduction du temps de travail. En attendant le mouvement de masse capable de faire avancer l'échéance des 40 heures, mobilisons-nous pour que soit faite la preuve que dans le cadre actuel on peut améliorer le sort des cheminots.

Tous sont mécontents. Dans les mois qui viennent nous devons être prêts à engager un combat de plus grande envergure, comme nos camarades de Paris-Austerlitz entre autres qui demandent :

- La réduction du temps de travail de nuit,
- L'attribution d'un dimanche sur quatre,
- La réduction de certaines cadences de travail,
- La réduction du temps de travail pour les cheminots soumis au bruit provoqué par les engins mécaniques pendant les travaux de la gare souterraine et pour les agents dans les postes situés en sous-sol.

DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS AGISSEZ ET, AINSI SERONT CREEES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR FAIRE FLECHIR LA S.N.C.F. ET LE GOUVERNEMENT.

Y. COUSIN.

AVEC CEUX QUI TRAVAILLENT EN SOUS-SOL

Ils ont obtenu :

- De partir chaque jour 15 minutes avant les autres,
- De toucher une prime annuelle d'environ 250 francs (BANQUES), 6 journées de congé supplémentaires par an,
- Des primes (Cie d'Assurances de la Région Parisienne),
- Une prime de retraite à 50 ans.

- (R.A.T.P.) Réseau souterrain,
- D'être classés « Service actif » quel que soit leur emploi (E.D.F.-G.D.F.).

Dans d'autres branches d'activités les travailleurs bénéficient d'autres avantages, quelquefois supérieurs (jusqu'à 45 minutes de réduction journalière).

ET NOUS A LA S.N.C.F. ?

Un primaire de TUNEL dérisoire et aux seuls agents V.B.

LA VUE ET LA SANTE DES CHEMINOTS VALENTE-ELLES MOINS QUE CELLES DES AUTRES TRAVAILLEURS ?

SOUTENEZ LA C.F.D.T. DANS SA LUTTE POUR L'HUMANISATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

ACTION EN COURS A PARIS-AUSTERLITZ

Dans un tract distribué à partir du 15 juillet 1965 « Aux Cheminots d'Austerlitz » à la suite d'une réunion des sections locales C.F.D.T. et C.G.T., nous lisons :

« Les conditions de travail des cheminots des différents chantiers sont rendues plus pénibles encore par suite des travaux importants et qui vont être de longue durée pour la construction de la gare souterraine. Les cheminots sont, en effet, à longueur de journée et de nuit soumis au vacarme infernal des engins mécaniques, à la poussière, aux odeurs. Devant un tel état de fait, des mesures humanitaires doivent être prises à leur encontre.

A plusieurs reprises au sein du Comité Mixte les représentants du personnel C.G.T. et C.F.D.T. ont fait des propositions concrètes pour améliorer les conditions de travail des cheminots de Paris-Austerlitz.

A l'ordre du jour du prochain Co

mitié Mixte les représentants C.G.T. et C.F.D.T. renouveleront les revendications qui seraient en mesure d'alléger la peine des cheminots.

LES CHEMINOTS SONT DECIDES A AGIR !

Dans l'immédiat, ils demandent que soit étudiée à la prochaine réunion du Comité Mixte la réduction de la durée du travail dans la zone des travaux et dans les postes situés en sous-sol »

Une pétition est lancée en même temps pour faire la démonstration que les cheminots d'Austerlitz veulent lutter :

— POUR LE RETOUR AUX 40 HEURES ;

— POUR TRAVAILLER DANS DE MEILLEURES CONDITIONS ;

— POUR AVOIR LE TEMPS DE VIE MIEUX.

Au Comité Mixte d'Establishement du 26 juillet les élus C.F.D.T. et C.G.T. discutent avec la Direction de la Gare de ces questions. Comme il n'est pas possible d'obtenir satisfaction sur bien des points les élus C.F.D.T. et C.G.T. décident d'aller voir l'Inspecteur principal du Travail qui les reçoit le 4 AOUT.

Le 12 AOUT la réponse leur vient :

« Deux de vos requêtes ne pourront être tranchées que par l'autorité supérieure, à qui je vais les transmettre. Il s'agit :

1^e De la réduction de la durée du travail des agents soumis à un bruit anormalement intense du fait des travaux de la gare souterraine.

2^e De la réduction de la durée du travail ou de l'attribution d'une prime aux agents de l'exploitation travaillant en souterrain.

Pour les autres questions je vous fais part, ci-après, des résultats de mon intervention :

3^e Présence de poussières dans le tunnel d'Orsay :

a) Le Docteur BOULAY a été chargé, après le Comité Mixte du 26 juillet 1965, de procéder à une analyse de ces poussières ;

b) Les travaux de perçage au marteau-piqueur auraient cessé dans ce tunnel depuis le 27 juillet 1965.

4^e Surcroit de travail pour les aiguilles du poste A :

Un renforcement de ce personnel a été demandé à l'Arrondissement Exploitation qui étudie la question.

5^e Absence de vestiaires séparés pour les agents du service des bagages à l'arrivée :

L'installation d'un vestiaire séparé va être envisagée à l'occasion des travaux qui doivent avoir lieu prochainement dans ce secteur de la gare.

Veuillez,

L'ACTION ne s'arrêtera pas là ! Les questions non évoquées vont être posées au C.M.P.R. SUD-OUEST et au Comité Mixte Central Exploitation en cas d'échec... et AILLEURS si nécessaire avec le concours de tous les cheminots d'AUSTERLITZ.

Voilà Camarades, comment la campagne nationale pour l'amélioration des conditions de travail a démarré dans notre grande gare parisienne.

Mais PARTOUT DES AMELIORATIONS SONT POSSIBLES, LES CHEMINOTS C.F.D.T. SOUTIENDRONT en commun avec leurs camarades des autres Organisations la préparation d'un MOUVEMENT PLUS PUissant, si l'intransigeance gouvernementale et S.N.C.F. persiste !

Modifications au tableau des grades au 1^{er} Mai 1965 (*)

VOIE ET BATIMENTS

ATELIERS

AUDIENCE à la direction du MT

1. — Problèmes relatifs aux filières et encadrement du personnel d'exécution

La délégation, tout en reconnaissant la valeur des mesures intervenues les 1^{er} juillet 1964, 1^{er} décembre 1964 et 1^{er} mai 1965, regrette que certaines d'entre elles aient été prises en plusieurs étapes et considère qu'elles sont, dans l'ensemble, insuffisantes.

Elle demande :

- Le relèvement du pourcentage des MEOP ainsi que celui des OP ;
- La réduction du temps passé à l'échelle 5 qui devrait être une échelle d'essai pour les ouvriers professionnels ;
- La suppression du grade de SCBRMV, ces agents étant appelés à commander des agents placés sur la même échelle qu'eux ;
- Le reclassement des VG parallèlement à ce qui a été fait pour les ouvriers professionnels ;
- Le reclassement des CV à l'échelle 9 bis ;
- Le jumelage sur 7 et 8 des électriques.

Elle souhaite également :

- Que le cadre des OPFLK soit relevé et que les spécialités comportant le grade d'OPFLK soient plus nombreuses ;
- Que la définition du grade de SUD soit plus précise et revalorisée ;
- Que le problème du choix des futurs CBROP soit étudié en fonction des qualités professionnelles exigées des candidats et de l'aptitude au commandement.

M. le Directeur précise, tout d'abord, qu'il ne peut être envisagé pour le moment, surtout en raison de leurs incidences financières, une révision des décisions prises au 1^{er} juillet 1964.

Il fait observer, en ce qui concerne les OP, que la filière « ouvriers » est en train de se constituer. L'application du pourcentage des OP s'appliquera donc sur un effectif en voie d'accroissement et donnera, par conséquent, un nombre plus important d'OP.

VOIE ET S. E. S.

Des problèmes qu'il faudra bien résoudre

ON se rappelle l'action que la C. F. D. T. a menée jusqu'ici pour poser auprès de la direction S. N. C. F. les problèmes de la filière des Surveillants de Travaux et pour tenter de les résoudre.

Certes, quelques mesures partielles portant sur les effectifs, la formation professionnelle, les affectations en districts, ont bien été prises, mais ces mesures sont insuffisantes et le resteront aussi longtemps que la direction S.N.C.F. (comme elle l'a fait jusqu'ici) refusera de considérer le problème DANS SON ENSEMBLE. Problème qui comporte des données multiples : le recrutement, le travail demandé aux SUTX, la revalorisation de la filière, etc.

Cette obstination de la direction à traiter des questions après les avoir fractionnées fait que, rien n'étant résolu, « ça bouge » très sérieusement chez les Surveillants de Travaux et qu'il ne se passe pas de semaine sans que la Fédération C.F.D.T. soit saisie de démarches ou de réclamations collectives, émanant d'un coin ou d'un autre, de la part de ces agents.

La dernière en date vient de Bordeaux. Que disent ces camarades ?

Que, là aussi, les effectifs sont insuffisants ; que des agents « faisant fonction » sans en avoir le grade sont utilisés pour palier ce manque d'effectifs (pour certains, l'utilisation dure depuis dix ans !) ; que l'on refuse l'examen de SUTX à ces agents qui sont cependant désireux de le passer... et compétents puisqu'ils remplissent les fonctions à la satisfaction, semble-t-il, des chefs qui les utilisent (l'un d'eux possède son C. A. P. de dessinateur indus-

trie et doit sans aucun doute savoir faire et lire un plan !).

Il sera sans doute simple de régulariser cette situation : reconnaître que les effectifs sont insuffisants et faire passer les examens nécessaires.

Oui, mais voilà, l'examen n'est ouvert qu'aux agents des échelles 3 et 4 (CTP2 ou SCCT). Ils sont donc trop jeunes en service, les autres de grades trop élevés, etc., ce qui fait que l'on continuera à les employer « clandestinement » !

Connaissez-vous des mesures plus efficaces pour rebouter les agents, en particulier les jeunes, que celles arrêtées par la S.N.C.F.? Nous pas ! Elles ont, en tout cas, pour effet d'écartez de la filière des agents aux compétences certaines, désireux d'y faire carrière...

Enfin, et nous l'avions déjà dit, les camarades de Bordeaux signalent que la formation donnée dans les cours de perfectionnement des SUTX est inadéquate au travail qui leur est demandé.

Pour tenter de résoudre ces problèmes sur le plan de l'Arrondissement, une audience a été demandée, « Décevante », telle est leur conclusion. Les réponses qui leur furent apportées peuvent se résumer par : « Paris dit que... Paris pense que... Il faut voir Paris... » (Oh ! décentralisation.)

On nous dira que « c'est un cas isolé ». Nous répondons que beaucoup de cas isolés posent un problème d'ensemble...

La C.F.D.T. possède un dossier fourni sur les problèmes de cette filière. Nous en reparlerons !

LA CT NATIONALE VB.

La sécheresse habituelle des comptes rendus officiels ne laisse guère apparaître la précision de nos demandes. Cependant, en ce qui concerne les réponses de la Direction, elles sont sans équivoque, mis à part la situation des électriques sur laquelle nous reviendrons, sur certains aspects des primes, des études de postes, des conditions de travail, questions sur lesquelles il peut y avoir quelques améliorations. Pour le reste, c'est clair : pas de sous, on ne peut rien changer.

Il apparaît nettement que nos problèmes ne sont pas d'ordre technique, ce qui revient à dire que nos demandes sont justifiées et admises, mais que les crédits nécessaires au financement de nos demandes n'autorisent pas leur réalisation dans l'immédiat.

La preuve est une fois de plus administrée que les problèmes catégoriels ne peuvent être isolés du contexte général de l'entreprise et du combat

syndical de l'ensemble des cheminots tous services, toutes catégories.

Nous le savions depuis longtemps. Que tous les gars du M.T. restent convaincus que l'action générale à laquelle ils participent sans réchigner fera en même temps aboutir les revendications catégorielles auxquelles ils sont très attachés. Dès maintenant, préparons la reprise de l'action revendicative.

G. LHOTE.

D'autre part, et cela est vrai aussi pour les MEO, la situation démographique va évoluer rapidement en raison des départs massifs correspondant aux embauchages de 1936 et les pourcentages de 7 % pour les MEOP et 10 % pour les OP permettront d'assez nombreuses nominations.

Pour les SCBRMV, M. le Directeur rappelle que ces agents participent au travail de l'équipe et qu'il n'a pas paru possible de les reclasser.

Un pourcentage important des VG sont des agents d'origine MV.

D'autre part, il apparaît que l'évolution de la technique a, dans l'ensemble, modifié davantage la qualification nécessaire des ouvriers professionnels que celle des visiteurs. C'est la raison pour laquelle les mesures de reclassement ont favorisé la filière « ouvriers professionnels ».

Les CBRO (échelle 8 bis) et les CBROP (échelle 9 bis) faisaient pratiquement le même travail. C'est ce qui a milité en faveur du reclassement de tous les CBRO sur l'échelle 9 bis. En revanche, il y a une différence entre les CVP, chefs de poste et les CV. C'est pourquoi ces derniers ont été reclassés à 9.

Pour les SUD, M. le Directeur déclare que, s'il existe des utilisations anormales, ce ne peut être que des cas isolés qui doivent se régler sur le plan régional.

En ce qui concerne les OPFLK, M. le Directeur informe la délégation que des études sont en cours pour déterminer le nombre optimum d'OPFLK nécessaires. Les décisions qui seront éventuellement prises n'entraineront vraisemblablement pas de modifications importantes de l'effectif actuel.

Pour les CBRO, M. le Directeur est bien d'accord avec la délégation sur l'importance et la difficulté du problème de recrutement de CBRO. Il serait désirable, en particulier, que des

règles puissent être trouvées, une affectation à des remplacements de chefs de brigade, par exemple, pour déceler l'aptitude au commandement.

Enfin, M. le Directeur accepte de faire examiner à nouveau le cas des électriques.

2. — Taux des primes de production

La délégation rappelle qu'elle est toujours favorable à la suppression des primes et à leur incorporation dans le traitement.

Elle proteste contre le mode de détermination des primes TNT et des primes de gestion des agents de maîtrise.

M. le Directeur remarque, tout d'abord, que les primes ont subi une hausse sensible le 1^{er} mai 1965.

En ce qui concerne les primes TNT, les chefs d'établissement doivent jouer sur les coefficients pour tenir compte, d'une part, de la différenciation à faire entre les travaux nobles et les travaux secondaires, et, d'autre part, de la valeur des agents. A cette condition, les bons agents faisant des travaux difficiles peuvent avoir une prime voisine de celle que donne un bon élevé en TTU.

La délégation signale le cas d'un agent de maîtrise qui, promu au grade supérieur, touche, par suite de la diminution de sa note, une prime inférieure à celle qu'il recevait précédemment.

M. le Directeur attira sur ce point l'attention des chefs du service du Matériel et de la Traction.

3. — Conséquences des études de postes actuellement en cours

La délégation fait part de certaines inquiétudes qui se manifestent dans les établissements où se poursuivent des études de postes. Les Comités mixtes ne sont pas suffisamment informés des buts poursuivis ni des résultats obtenus.

M. le Directeur fait observer, tout d'abord, que les études de postes ont commencé vers 1952 et que, si la créa-

Surveillants de travaux

Les Agents de la voie et l'ASTREINTE

Si, depuis quatre ans, à la Commission mixte du Statut, notre Organisation a réclamé avec fermeté une codification de l'astreinte, jusqu'à ce jour, nous pouvons dire qu'aucune satisfaction n'avait été donnée.

Nous, camarades de la voie, nous ne pouvons être d'accord sur certaines réglementations de l'astreinte et surtout en ce qui concerne les tournées de surveillance.

Je ne ferai pas un retour en arrière, car, vous le savez comme moi, un agent faisant une tournée pendant les fortes chaleurs ne pouvait prétendre au repos décalé.

ET POURTANT...

Au dernier Comité mixte professionnel des installations fixes du 27 juillet 1965, une lettre datée du 22 septembre 1965 a été remise à chaque représentant du personnel et qui traite :

1. De l'astreinte ;
2. Des dérangements ;
3. Des tournées de surveillance.

Si, après étude de cette lettre, nous y trouvons des améliorations, il nous reste encore du travail à faire.

Nos Commissions techniques de secteur ont reçu ce projet de lettre et doivent nous faire part de leurs observations.

En effet, ce document va être discuté au cours du prochain Comité mixte professionnel des installations fixes de septembre et ne deviendra définitif qu'ensuite.

A. VILLAIN.

La délégation signale qu'il arrive fréquemment que des propositions d'aménagement des horaires de travail faites par des Comités mixtes, particulièrement en ce qui concerne les Entretiens, se heurtent à des refus systématiques non motivés.

Elle souhaite qu'on donne les motifs de ces refus.

M. le Directeur rappelle que le régime de travail de chaque établissement est déterminé en tenant compte à la fois des nécessités du service, des circonstances locales et des désirs des agents.

Pour les Entretiens, le régime est, en principe, la semaine de cinq jours-cinq jours et demi par demi-effectif. Cela s'explique par la nécessité de réparer le matériel réformé le vendredi. Si, à certaines époques de l'année, cette nécessité est moins impérieuse, il faut bien fixer une règle générale et il ne paraît pas possible de modifier le régime en vigueur.

M. le Directeur est bien d'accord, cependant, pour que les propositions faites par les Comités mixtes soient examinées soigneusement à l'échelon Région et que les décisions prises soient clairement motivées.

COMITÉ CENTRAL

10. Examen du cas des ex-ELE (suite aux questions n° 8 et 9 du CMP 1965/1 et à la question n° 23 du CMP 1965/3).

Ex-ELE :

La Direction du Personnel autorise à titre transitoire les agents qui étaient titulaires au 30 juin 1964 du grade d'élève-électricien à se présenter exceptionnellement à l'essai d'électricien P 72. Les agents reçus à cet essai ne pourront recevoir une note d'aptitude pour le grade d'électricien que s'ils sont titulaires du grade d'ouvrier principal (échelle 5).

Nous publierons les autres questions dans le prochain numéro.

EXPLOITATION

AU COMITÉ MIXTE CENTRAL

● Montant des sommes allouées en 1964 aux services routiers et montant des recettes S.N.C.F. correspondantes.

La S.N.C.F. ne tenant pas compte de ces opérations depuis 1962, nous avons manifesté un vif étonnement devant les seuls chiffres de 15 % pour l'augmentation des recettes et 18 % pour l'augmentation des allocations versées aux correspondants qui nous sont communiqués.

Sur quelles bases, alors, va-t-on juger la rentabilité de la desserte en surface ?

● Mise en place des documents tarifaires (réforme du 31 mai 1965).

Nous avons protesté une nouvelle fois (voir notre lettre dans « Le Cheminot » du 1^{er} juillet 1965) contre la distribution tardive des documents qui a entraîné un surcroît de travail dans les bureaux de taxation.

D'autre part, le nouvel imprimé « Détail » n'est pas au point. Une consultation des agents sur la contexture de ces « Déclarations d'expédition » aurait certainement permis de mettre à leur place certaines cases « Service » utilisées à tort par nos clients.

● Lavage des bleus de travail.

En premier lieu, la S.N.C.F. envisage de donner satisfaction aux préparateurs (démaillieurs), lampistes et agents chargés d'entretenir des signaux et aiguilles, compte tenu des possibilités des établissements M.T. chargés du lavage.

Une suggestion : que l'Exploitation achète ses machines à laver et les difficultés diminueront.

● Indemnité d'astreinte.

La S.N.C.F. refuse de majorer cette indemnité lorsqu'il y a deux astreintes pour une seule journée de travail (remplacement des chefs de gare).

Nous avons proposé qu'une telle astreinte compte pour deux pour la détermination de la prime pour fonctions supérieures.

A PROPOS DE LA RÉFORME DE LA TARIFICATION

« Taxateurs, vous avez bien mérité de la S.N.C.F. ». Vos patrons reconnaissent que vous avez plus de travail, que les taxes sont plus ardues à établir, que vous avez fait des prodiges pour mettre en route les nouveaux tarifs parvenus au dernier moment. Ils reconnaissent que vous vous êtes montrés à la hauteur de votre tâche, mais ils prétendent avoir tout fait pour la simplifier (Qu'est-ce ce serait autrement !...) pendant que nos dirigeants cherchent à se donner bonne conscience en distribuant les compléments, vous continuez avec vos échelles modestes, vos effectifs insuffisants, à vous casser la tête dans les comparaisons. Tout cela est placé sous le signe de la simplification, mais si nos ingénieurs faisaient de la taxation ils obtiendraient peut-être leur reclassement ; il faut dire qu'à ce stade l'avancement est plus commode.

Ah ! comme nous aimerais avoir la certitude que nos directeurs connaissent les difficultés rencontrées dans l'exécution du travail ! Comme il nous serait agréable de savoir qu'ils connaissent aussi les conditions d'existence de nos familles et qu'ils font quelque chose pour les améliorer ! Abandonnons nos illusions et revenons à la simplification de la taxation (sept multiplications et une addition pour une malheureuse taxe détaillée).

Ne parlons pas du mécontentement de la clientèle : « Selon que vous serez puissants ou misérables », vous expédieriez un train complet avec large prise en charge par la collectivité et vous toucheriez des bonifications, redemandes, allocations, ou bien vous serez le cochon de payant, celui que la Direction S.N.C.F. verrait avec satisfaction abandonner le fer.

Si de nombreuses localités sont aujourd'hui « desservies à domicile », il en est d'autres, proches d'une gare cependant où il n'est plus possible de se faire adresser des expéditions.

Si, par exemple, tel personnage bien connu devait vivre dans son village de Colombey-les-Deux-Eglises en se contentant de la retraite des vieux, il vous serait impossible de lui adresser un sac de patates pour l'aider à subsister. De toute façon, la question ne se pose pas...

Mais, en attendant, les petits clients comme les petits cheminots font les frais de l'opération.

Pierre VACHERAND.

TRACTION

● Levier pousse-wagon.

Un nouveau petit levier allégé va être mis à l'essai.

Nous demandons à nos camarades enraveurs qui l'utiliseront de nous faire part de leurs observations.

● Nombre de kilomètres effectués par les conducteurs de locotracteurs sur voies principales.

En 1964, 3.736.800 km pour 880 locotracteurs, dont 375 susceptibles de circuler sur voies principales.

Nous avons protesté contre l'augmentation de ces parcours, estimant insuffisante la rémunération des C.R.L.O. par rapport aux agents de conduite M.T. et en considérant le nombre important de parcours sur des lignes à fort trafic.

Le président observe que l'exploitation des petites lignes doit être assurée de façon souple et économique, « ce qui conditionne, du reste, le maintien en exploitation ferroviaire de celles-ci ».

D'accord, mais pas en exploitant les chemins de fer !

● Rémunération des auxiliaires utilisés dans des postes de R.C. ou C.S. à la catégorie 5.

Pour nous, pas de problème. Des C.S. ou des R.C. dans ces postes. En cas d'utilisation exceptionnelle d'auxiliaires, qu'on les paie à la catégorie 5, avec effet rétroactif, le cas échéant. La S.N.C.F. n'est pas d'accord, disant que le cas se limite à Paris-Austerlitz. Nous savons qu'il y en ailleurs. Que nos camarades se fassent connaître ; le dossier, en ce qui nous concerne, n'est pas fermé !

La Délégation C.F.D.T. :
P. VACHERAND,
Ph. CHARTRAIN.

La S.N.C.F. semble avoir résolu partiellement le problème de l'embauchage. Nombreuses sont les demandes d'emploi, par suite de la crise économique qui sévit actuellement.

Le fait d'agents retraitables qui restent encore en activité est un des signes caractéristiques de cette crise.

La S.N.C.F. a le choix : les jeunes affluent, nous assistons à une course à la hiérarchie qui paralyse en partie toute idée revendicative.

La place à conserver, la peur de ne pouvoir tenir le coup devant les exigences toujours plus grandes du métier, les copains qui se dopent pour résister au sommeil et vont en consultation chez un médecin privé, la tension nerveuse due aux amplitudes trop longues, aux coupures nombreuses et fastidieuses, aux marches et vitesses de plus en plus tendues, aux sujétions dues à l'application de nouveaux dispositifs enregistreurs et sonores, les connaissances techniques toujours plus étendues, les tracasseries administratives. Voilà les soucis et les conditions de travail des Agents de Conduite !

Devant tous ces problèmes, il y a la peur, la très grande peur de la visite de sécurité qui peut te maintenir ou te démolir ainsi que cette fameuse visite psychotechnique que tu apprends certainement et pour laquelle nous ne bénéficiions d'aucun contrôle !

Une grande insécurité pèse sur ta carrière d'Agent de Conduite.

● La C.F.D.T. a depuis 16 ans mené une action efficace pour la sécurité de l'emploi. Voici la situation actuelle :

Au bout de 15 ans de route, si l'agent est « descendu » pour déficience physique, il a (article 152 du règlement p2) :

1^o le complément rémunérateur en matière de rémunération plus les trois quarts des primes moyennes théoriques du P2 ;
2^o cependant, à partir de 3 ans de service de route, il peut bénéficier d'une partie de ce complément (exemple : avec 7 ans, c'est les 7/15 du complément) ;

ET NOTRE SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

3^o la faculté de demander à garder son grade, mais c'est purement moral car sa situation financière n'est pas garantie.

CE QUE VEUT LA C.F.D.T. ET CE QU'AVEC ELLE NOUS DEVONS EXIGER

— C'est l'octroi total du complément rémunérateur.

Comme cela la sécurité sera effective car tu pourras garder ton titre et ses avantages.

CAMARADE JEUNE ! CETTE REVENDICATION EST TRES IMPORTANTE POUR TOI :

— Tu as organisé ton budget en fonction de ton emploi actuel (accession à la propriété, prêts divers, situation à donner aux enfants, etc...)

— Que se passera-t-il si tu es « redescendu » du jour au lendemain ? Tu as certainement envisagé cette douloreuse éventualité qui, outre ses conséquences pécuniaires, te créerait des difficultés pour refaire une carrière sédentaire à laquelle tu aurais pu prétendre.

La C.F.D.T. pense qu'il est urgent de résoudre ce genre de problème. Vu le recrutement massif qui s'est réalisé ces deux dernières années dans notre filière, nombreux sont ceux qui n'ont pas 15 ans de route -

Ce que nous voulons est réaliste. Cela ne coûte pas cher à la S.N.C.F. !

Alors, chers camarades, répondez en masse à la consultation organisée par la C.F.D.T. auprès de ses adhérents, et qui vous sera présentée par vos militants.

Faites connaître autour de vous les positions de notre fédération sur ce problème afin que tous ensemble nous réalisions les conditions indispensables à une action pour obtenir une véritable sécurité de l'emploi dans notre filière.

Michel FREZZA.

SERVICES COMMUNS

NOS CAMARADES N'ONT PAS LA MÉMOIRE COURTE...

A u moment où paraîtra cette publication, la majorité de nos camarades auront repris le « collier » après quelques semaines de détente bien méritée.

Il est vrai que, parmi eux, nombreux sont ceux pour qui cette détente se sera limitée à un repos au domicile habituel, compte tenu d'un budget familial souvent précaire, surtout lorsque l'on songe qu'après la période des vacances il faut envisager la rentrée des classes, l'approvisionnement pour le chauffage, les impôts, etc. Nous pensons notamment à tous nos camarades des basses échelles dans nos filières : garçons de bureaux, classeurs, conducteurs autos, aides-distributeurs, distributeurs, employés et employés stagiaires, camarades de la surveillance et des services de tirage, et de photo-copies ; et nous en passons ! Ce ne sont pas tous ces camarades qui nous démentiront ! Nous pensons également à tous ceux qui, pour obtenir l'échelle maximum de fin de carrière de leur filière, attendent entre dix et quinze ans. Quand encore ils l'obtiennent, ce qui est problématique pour certains ! Et puis, nous pensons à tous nos camarades dans les magasins, dans les CMIA, dans les ateliers régionaux et centraux de mécanographie, à la Caisse de Prévoyance, etc., qui, de plus en plus, sont tributaires des cadences et de la carte perforée. En un mot, nous pensons à tous ceux qui, de près ou de loin, sont victimes de la modernisation, à savoir : l'électronique. Lorsque nous évoquons ce problème, nous pensons à « l'E.E.G. gamma 60 ». Qu'a-t-il apporté à nos camarades ? Il nous apparaît difficile que les Pouvoirs publics et la Direction puissent apporter une réponse à cette question en comparaison des énormes profits que l'Etat et les actionnaires de notre entreprise en ont retirés.

Ce que nous nous rappelons aujourd'hui, à la veille de la rentrée, c'est que, dans le courant de l'année, un certain nombre de mesures de reclassements et des revérifications de coefficients hiérarchiques ont été accordées, non sans difficultés, dans la profession. Ce que nous nous rappelons également, c'est que la grande majorité des camarades de nos filières sont passés à côté de la distribution. Nos camarades n'ont pas la mémoire courte !

Le 5 février, le 31 mars, ils ont, à l'appel de la C.F.D.T. et de la C.G.T., prouvé leur mécontentement en signant des pétitions et en manifestant devant le siège de leurs établissements. Le 14 mai dernier, plus d'un millier d'entre eux se sont réunis à la Bourse du Travail et ont défilé jusqu'au devant le 88 de la rue Saint-Lazare. On n'a pas reçu leurs responsables. Suprême mépris !

Depuis le 3 novembre 1964, la C.F.D.T. demande audience sur audience pour discuter des problèmes de nos camarades. Tantôt, on lui répond : « Pas possible, nous entrons dans la période électorale. » (Elections professionnelles.) Dernièrement, on lui a répondu : « Je vous rappelle que toute mesure conduisant à envisager le reclassement d'une catégorie de personnel doit désormais entrer dans le cadre des crédits fixés chaque année conformément aux procédures arrêtées par le Rapport Toutée. C'est ainsi que toute mesure catégorielle touchant le personnel des filières administratives ne pourrait être éventuellement examinée que dans le cadre des crédits de l'exercice 1966, etc. »

Cette attitude de la Direction, sans doute dictée par le pouvoir de tutelle, nous laisse froids. Inlassablement, nous lui redemandons de nous recevoir. D'autre part, nous nous rappelons que, le 14 mai, nos camarades ont crié devant le siège de la Direction : « Nous reviendrons. » Ce n'est pas la C.F.D.T. qui les en empêchera si satisfaction ne leur est pas donnée.

C'est pourquoi, lors de sa réunion du 11 juin 1965, le Bureau de notre Commission technique nationale a écrit à la C.G.T. pour organiser une nouvelle manifestation à l'image de celle du 14 mai devant le 88. Celle-ci ne partage pas tout à fait le même point de vue. Nous y reviendrons.

Que l'on nous comprenne bien : nous n'appelons pas nos camarades à l'action pour le plaisir de les appeler à l'action ! Nous y sommes, dans tous les cas, contraints devant l'intransigeance d'un pouvoir de tutelle et l'hostilité d'une Direction à satisfaire les revendications de nos camarades : avancement, prime moyenne EX, V.B., mode de recrutement, réduction du temps de travail, attribution de repos compensateurs les jours de fêtes tombant un samedi ou un lundi, etc.

Bien sûr, un certain nombre de dirigeants de notre entreprise voudraient les oublier ! Qu'ils se rassurent, nous sommes là pour les leur rappeler. Forts de notre droit et de celui de nos camarades, nous ne voyons pas comment on pourrait nous en empêcher ! Et puis, de toute façon, nous savons que nos camarades n'ont pas la mémoire courte ! Tôt ou tard, il faudra bien s'asseoir autour d'une table pour discuter de tous leurs problèmes.

D. CERCELLIER,

Responsable national.

F. RANDONNET,

Responsable « Magasins ».



B I J O U X
B R I L L A N T S
A L L I A N C E S
M O N T R E S
O R F È V R E R I E
C A D E A U X
CONCESSIONNAIRE
DES GRANDES MARQUES

AU CARILLON D'OR

22-24, AVENUE SECRÉTAN - PARIS 19^e - TÉL. : 607-32-87

MÉTRO : JAURES REMISE 10 % AUX CHEMINOTS

AUTOBUS : 25/26

CATALOGUE C. F. GRATUIT SUR DEMANDE

AVEC LES JEUNES DE LA C.F.D.T.

La limite d'âge pour l'admission au cadre permanent est reportée de 29 à 30 ans...

Lorsqu'en 1953-1954 nous avons discuté à la Commission Mixte du chapitre V du Statut concernant l'admission au Cadre Permanent, le stage d'essai et le commissionnement, nous avions réclamé le report de 29 à 30 ans de limite d'âge maximum pour être admis au cadre permanent. Notre demande était de stricte logique puisque l'année d'essai entrait en compte dans le calcul de la retraite. Nous avons eu à l'époque un refus catégorique.

Mais la S.N.C.F. a dû se rendre à l'évidence. Dès 1962 elle assouplissait la règle des 29 ans en permettant à ses chefs d'accorder des dérogations jusqu'à 30 ans lorsqu'il s'agissait de combler des vacances pour lesquelles il n'y avait pas de

candidat ayant l'âge requis. Finalement la S.N.C.F. a proposé le 31-10-1963, discussion qui s'est poursuivie le 6-2-1964 à la Commission Mixte, le report à 30 ans pour tous de l'âge maximum pour être admis au Cadre Permanent. Nous avons donné notre accord à cette mesure, mais insisté pour que soit revu le cas des agents non admis au cadre du fait de l'ancienne limite d'âge de 29 ans.

Le ministre des Finances et le ministre des Travaux Publics viennent d'homologuer ce report de 29 à 30 ans par décision interministérielle du 20-7-1965 mais sans fixer de date d'effet ; nous avons donc adressé le 18 août la lettre suivante au Directeur du Personnel de la S.N.C.F.

...Mais à effet de quelle date ?

AD/DF
802

Paris, le 18 août 1965
Monsieur le Directeur du Personnel
de la S.N.C.F.
88, rue Saint-Lazare
Paris (9^e)

Monsieur le Directeur,

Par lettre RD/110/65 du 9 août 1965, Monsieur le Président de la Commission Mixte du Statut nous a fait connaître que, par décision interministérielle du 20 juillet 1965, avait été approuvé le report de 29 à 30 ans de la limite d'âge pour l'admission au Cadre Permanent.

Nous vous rappelons que notre Organisation était demanderesse en la matière depuis les discussions concernant le chapitre V du Statut. Lors de la proposition qui nous fut faite le 31 octobre 1963 nous avons fait connaître notre accord mais en demandant

que le cas des agents non admis au cadre permanent depuis, en raison des limites d'âge, soit examiné particulièrement. Nous avons renouvelé cette demande le 6 février 1964 en insistant pour qu'un certain nombre de dossiers d'auxiliaires soient examinés dans un esprit aussi libéral que possible.

Nous nous permettons donc d'insister auprès de vous pour la prise en compte de nos demandes par l'application rétroactive de cette décision interministérielle de façon à régler notamment le cas d'un certain nombre d'auxiliaires recrutés depuis le 1^{er} janvier 1956 et le cas de ceux auxquels on a refusé les assouplissements possibles prévus depuis 1962.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en nos sentiments respectueux.

A. DEBANDE,
Secrétaire général adjoint.

AUX ÉLECTIONS DES COMITÉS A LA S.C.E.T.A.

Succès de la C.F.D.T. qui accentue sa progression notamment dans le collège ouvriers et employés

QUELQUES RESULTATS PARTIELS (sur les titulaires)				
CAMIONNAGE DE PARIS (Collège Ouvriers, Employés) SECTIONS - GARAGES - ENTRETIEN				
	Suffr. exprimés	C.G.T.	C.F.D.T.	F.O.
1965	873	625 (71,59 %)	232 (26,57 %)	16 (1,83 %)
1962	861	657 (76,30 %)	172 (19,97 %)	32 (3,71 %) (1)

(1) En 1965, F.O. ne présentait pas de liste au camionnage (Sections et garages).
— Par rapport à 1962 : LA C.F.D.T. gagne 60 VOIX et 6,60 % sur les suffrages exprimés.
— Par rapport à 1962 : LA C.G.T. perd 32 voix et 4,71 % sur les suffrages exprimés.

DANS LES TROIS GARAGES (GOBELINS - ROME - CLICHY)		
Suffrages exprimés	C.G.T.	C.F.D.T.
330	218 (66,06 %)	112 (33,94 %)

	Suffrages exprimés	C.G.T.	C.F.D.T.	F.O.	
1965...	832	488 (58,7 %)	177 (21,2 %)	167 (20 %)	La C.G.T. gagne 4,1 % sur les suffrages exprimés
1962...	764	417 (54,6 %)	142 (18,5 %)	205 (26,8 %)	La C.F.D.T. gagne 2,7 % sur les suffrages exprimés F.O. perd 6,8 % sur les suffrages exprimés

A propos de la réforme du service militaire ÉGALITÉ DE TOUS DEVANT LA LOI

Sans méconnaître la nécessité de certaines exemptions de caractère familial et social, la C.F.D.T. s'élève contre le malaise que le système proposé va causer dans la population du fait des inégalités choquantes qu'il contient, système qui porte gravement atteinte au principe d'égalité devant les obligations militaires.

Ce principe est, dans la situation présente, toujours politiquement et socialement souhaitable. C'est pourquoi la C.F.D.T. préconise un service militaire universel et court, de douze mois, cette période étant suffisante pour la formation des jeunes soldats.

Les progrès de la technique et des méthodes d'enseignement rendent possible, compte tenu de la formation générale et professionnelle antérieure des recrues, l'instruction de spécialistes en quelques mois. Le cas d'une technicité spéciale de certaines armes qui nécessiterait une instruction plus longue peut trouver une solution par le moyen des engagements volontaires.

La C.F.D.T. ne s'oppose pas à l'idée d'un service national composé de deux parties : l'une, le service militaire ; l'autre, un service de coopération et l'aide technique pour les D.O.M. et les pays en voie de développement. Ce dernier service devrait comprendre un contingent bien supérieur à celui prévu actuellement (quelques milliers seulement).

La C.F.D.T. demande, par ailleurs, que de plus amples renseignements soient donnés à l'opinion publique sur les intentions du gouvernement concernant le service de défense, service qui prévoit, pour certaines recrues, des tâches qui ne sont pas strictement militaires. Sur ce point, le Bureau confédéral s'élève contre tout système qui aboutirait à la création d'un service civil dont le but serait de transformer une partie des appelés, soit en main-d'œuvre à bon marché ou de remplir des missions de police.

La C.F.D.T. demande aux Parlementaires d'intervenir pour une révision du projet de loi dans le sens plus conforme à l'intérêt national, intérêt qui exige la création d'un véritable service national qui tienne compte d'une utilisation rationnelle de tous les appelés et qui respecte l'égalité de tous devant la loi.

JEUNES CHEMINOTS SACHEZ-LE...

auxiliaires ayant les qualifications professionnelles suivantes :

- Comptables confirmés,
- Programmeurs ou analystes,
- Diésalistes,
- Motoristes,
- Électriciens,
- Télécommunications.

Pendant votre utilisation à la S.N.C.F., vous bénéficiez de votre solde militaire plus le logement gratuit en meublé et d'une indemnité de subsistance de 800 F par mois.

Si vous êtes intéressé par cette possibilité, vous devez présenter votre candidature à la S.N.C.F. au moins quatre mois avant la date d'incorporation prévue.

LA C.F.D.T. (cftc) RENCONTRE PARTOUT UN SUCCÈS AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

 Rejoignez les rangs de la C.F.D.T.

FÉDÉRATION DES CHEMINOTS C.F.D.T.
26, rue de Montholon — PARIS (IX^e)
Téléphone : 878-91-03 Chèques postaux : Paris 26-44

BULLETIN D'ADHÉSION

L... soussigné.... déclare adhérer au Syndicat de
(Région :) et en accepte les statuts
NOM (en majuscules) et Prénoms
N° Matricule de la Caisse de Prévoyance
Né le à , départ.
Grade échelle
Service Résidence d'emploi
Entré à la S.N.C.F. le Commissionné le
....., le 19
Signature :
Adresse du domicile
N° du Syndicat Date d'adhésion N° de carte